



VILLE DE

Nogent
sur-Oise

GRANDIR . S'OUVRIR . TRANSMETTRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal de la Ville de Nogent-sur-Oise dûment convoqué le 3 juillet 2020, s'est réuni le 10 juillet 2020 à 20h00 au Château des Rochers situé au 1 rue Faidherbe à Nogent-sur-Oise compte tenu de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour une période initiale de 2 mois à compter du 24 mars 2020 par la loi du 23 mars 2020 et prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus par la loi du 11 mai 2020 sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Sonia VIARD, Nazaire TSIMBA PEPE, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, André MAHIEU, Alain DAULT, Annie DUPRESSOIR, Yves DUCHATEAU, Marie-Claude DECATOIRE, Léa Fatma KAYA, Mokhtar ALLOUACHE, Marie-josée FURTADO, Imen BOUHARB, Mehmet ATAC, Nuriye TOPAL, Nicolas PROMSY, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Lauriane LERICHE, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES.

Pouvoirs :

Claude ROBERT à André MAHIEU
Olivier CARRE à Patricia RICHARD
Maria LAGACHE à Marie-josée FURTADO
Loïc PEN à Lauriane LERICHE
Nellie ROCHEX à Pascal LAMBERT

Absent :

Malika KHAIR

Secrétaire de séance : Madame Badia ZRARI

- Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé avec 34 Voix pour.
- Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal à son profit par délibération en date du 10 juillet 2017, en application de l'article L.2122 du Code général des collectivités territoriales.

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

DEL2020 048 - Fixation du nombre de membres au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- De fixer le nombre de membres du CCAS à 16 (8 membres élus par le conseil municipal en son sein et 8 membres nommés par le Maire).

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 065 - Élection des membres du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du CCAS

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- De procéder au vote des membres qui siégeront au sein du conseil d'administration du CCAS.

- De prendre acte des résultats suivants :

Nombre de sièges à pourvoir : 8

Nombre total de suffrages exprimés (hors votes blancs et nuls) : 31

Quotient électoral : 3,875

Nombre de voix obtenus pour la liste Nogent Naturellement : 26

Nombre de voix obtenus pour la liste Nogent en Commun : 5

Nombre de sièges obtenus par la liste Nogent Naturellement : 7

Nombre de sièges obtenus par la liste Nogent en commun : 1

La liste Nogent Naturellement ayant obtenu le plus fort reste se voit attribuer le siège restant.

- De prendre acte par conséquent de l'élection des membres suivants au sein du conseil d'administration du CCAS :

1. Ginette DECOURTRAY

2. Badia ZRARI

3. Valérie LEFEVRE

4. Alain DAULT

5. Jean- Michel ZAKHARTCHOUK

6. André MAHIEU

7. Annie DUPRESSOIR

8. Patrice ABRAN

- De communiquer ces résultats au CCAS en vue de la première convocation de son conseil d'administration suivant son renouvellement.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 049 - Désignation de représentants de la Commune pour siéger au sein de la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO)

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

- De désigner Jean-François DARDENNE en tant que représentant titulaire et Mehmet ATAC en tant que représentant suppléant au sein des assemblées générales de la Société d'Aménagement de l'Oise, et de les doter de tous les pouvoirs à cet effet, par vote à main levée décidé à l'unanimité.

- De désigner, par vote à main levée décidé à l'unanimité, Jean-François DARDENNE en tant que représentant titulaire et de l'autoriser à déposer sa candidature en qualité d'administrateur au conseil d'administration de la Société d'Aménagement de l'Oise le cas échéant.

- De désigner, par vote à main levée décidé à l'unanimité, Mehmet ATAC en tant que représentant suppléant au sein de l'Assemblée Spéciale de la Société d'Aménagement de l'Oise.

- De notifier la présente délibération à la SAO.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 29

Abstention(s) : 5

Loïc PEN
Lauriane LERICHE
Nellie ROCHEX
Pascal LAMBERT
Patrice ABRAN

DEL2020 050 - Désignation de représentants au sein de l'association "Foyer des Jeunes Travailleurs"

Rapporteur : Madame Nuriye TOPAL

Le Conseil Municipal décide :

- De procéder, par vote à main levée décidé à l'unanimité, à la nomination des représentants suivants de la commune au sein de l'association « Foyer des Jeunes Travailleurs » :

1 Valérie LEFEVRE
2 Imen BOUHARB
3 Sonia VIARD

- De notifier la présente délibération, pour information, à l'association en question.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 29

Abstention(s) : 5
Loïc PEN
Lauriane LERICHE
Nellie ROCHEX
Pascal LAMBERT
Patrice ABRAN

DEL2020 051 - Désignation de représentants au sein de l'association "Les Temps d'Art"

Rapporteur : Monsieur Alain DAULT

Le Conseil Municipal décide :

- De procéder, par vote à main levée décidé à l'unanimité, à la nomination des représentants suivants de la commune au sein de l'association « Les Temps d'Art » :

1 Valérie LEFEVRE
2 Olivier CARRE
3 Hervé ROBERTI

- De notifier la présente délibération, pour information, à l'association en question.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 29

Abstention(s) : 5
Loïc PEN
Lauriane LERICHE
Nellie ROCHEX
Pascal LAMBERT
Patrice ABRAN

DEL2020 052 - Désignation de représentants au sein de l'association "La Main Tendue"

Rapporteur : Madame Valérie LEFEVRE

Le Conseil Municipal décide :

- De procéder, par vote à main levée décidé à l'unanimité, à la nomination des représentants suivants de la commune au sein de l'association « La Main Tendue » :

- 1 Alain DAULT
- 2 Nazaire TSIMBA PEPE
- 3 Maria LAGACHE FORTES
- 4 Lauriane LERICHE

- De notifier la présente délibération, pour information, à l'association en question.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 053 - Désignation d'un "Correspondant Défense"

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- De désigner Hervé ROBERTI en qualité de « correspondant Défense » au sein du Conseil Municipal, par vote à main levée décidé à l'unanimité.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 29

Abstention(s) : 5

Loïc PEN

Lauriane LERICHE

Nellie ROCHEX

Pascal LAMBERT

Patrice ABRAN

DEL2020 054 - Désignation des conseillers municipaux pour siéger au sein des conseils d'école

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel ZAKHARTCHOUK

Le Conseil Municipal décide :

- De désigner, par vote à main levée décidé à l'unanimité, les conseillers municipaux suivants au sein des différents conseils d'école :

<u>École</u>	<u>Conseiller municipal désigné pour siéger au sein du conseil d'école</u>
<i>Paul Bert maternelle</i>	Annie DUPRESSOIR
<i>Paul Bert élémentaire</i>	Annie DUPRESSOIR
<i>Carnot maternelle</i>	Badia ZRARI
<i>Carnot élémentaire</i>	Badia ZRARI
<i>Obier maternelle</i>	Alain DAULT
<i>Obier élémentaire</i>	Alain DAULT
<i>Coteaux groupe scolaire primaire</i>	Jean-Michel ZAKHARTCHOUK
<i>Jean Moulin maternelle</i>	Nuriye TOPAL
<i>Jean Moulin élémentaire</i>	Nuriye TOPAL
<i>Charpak élémentaire</i>	Ginette DECOURTRAY
<i>Dolto maternelle</i>	Didier CARON
<i>Brès maternelle</i>	Didier CARON

Le rapport est adopté avec :

Pour : 29

Abstention(s) : 5

Loïc PEN

Lauriane LERICHE

Nellie ROCHEX

Pascal LAMBERT

Patrice ABRAN

DEL2020 055 - Désignation des représentants de la Commune pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges Berthelot et Herriot, du lycée Marie Curie et du lycée professionnel Marie Curie situés à Nogent-sur-Oise

Rapporteur : Madame Badia ZRARI

Le Conseil Municipal décide :

- De désigner, par vote à main levée décidé à l'unanimité, les conseillers municipaux suivants pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges et lycées situés sur la Commune :

<u>Établissement</u>	<u>Représentants de la Commune au sein du conseil d'administration de l'établissement</u>
<i>Collège Berthelot</i>	<u>Titulaires</u> 1 Nicolas PROMSY 2 Yves DUCHATEAU <u>Suppléants</u> 1 Badia ZRARI 2 Sonia VIARD
<i>Collège Herriot</i>	<u>Titulaires</u> 1 Jean-Michel ZAKHARTCHOUK 2 André Mahieu <u>Suppléants</u> 1 Ginette DECOURTRAY 2 Nuriye TOPAL
<i>Lycée Marie Curie</i>	<u>Titulaires</u> 1 Valérie LEFEVRE 2 Patricia RICHARD <u>Suppléants</u> 1 Hervé ROBERTI 2 Léa Fatma KAYA
<i>Lycée professionnel Marie Curie</i>	<u>Titulaires</u> 1 Valérie LEFEVRE 2 Patricia RICHARD <u>Suppléants</u> 1 Hervé ROBERTI 2 Léa Fatma KAYA

Le rapport est adopté avec :

Pour : 29

Abstention(s) : 5

Loïc PEN

Lauriane LERICHE

Nellie ROCHEX

Pascal LAMBERT

Patrice ABRAN

DEL2020 056 - Conditions de dépôt de listes de candidats à la Commission de Délégation de Service Public et de concession (CDSP)

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- De préciser que l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public et de concession se fera au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.
- De préciser que les listes pourront comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.
- De préciser qu'en cas d'égalité de restes, le siège reviendra à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et, qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.
- D'indiquer que le dépôt des listes candidates à la Commission de Délégation de Service Public et de concession se fera par voie écrite auprès du président de la séance du conseil municipal, lors de l'ouverture du débat dans le cadre de la délibération portant sur l'élection des membres de cette Commission.
- Afin de faciliter les opérations de vote de l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public et de Concession, il sera fourni par les listes candidates 35 exemplaires du bulletin de vote comportant les noms des candidats titulaires et suppléants proposés.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 066 - Élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public et de concession (CDSP)

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- De procéder au vote des membres de la Commission de Délégation de Service Public.
- De prendre acte des résultats suivants :

Nombre de sièges à pourvoir : 5

Nombre total de suffrages exprimés (hors votes blancs et nuls) : 31

Quotient électoral : 6,2

Nombre de voix obtenus pour la liste Nogent Naturellement : 26

Nombre de voix obtenus pour la liste Nogent en Commun : 5

Nombre de sièges obtenus par la liste Nogent Naturellement : 4

Nombre de sièges obtenus par la liste Nogent en Commun : 1

La liste Nogent en Commun ayant obtenu le plus fort reste se voit attribuer le siège restant.

- De prendre acte par conséquent de l'élection des membres suivants au sein de la Commission de Délégation de Service Public :

Membres titulaires

Valérie LEFEVRE

Hervé ROBERTI

Michel DUPLESSI

Didier CARON

Loïc Pen

Membres suppléants

Mehmet ATAC

André MAHIEU
Patricia RICHARD
Mokhtar ALLOUACHE
Pascal Lambert

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION

DEL2020 057 - Établissement de la liste des membres proposés par la Commune pour siéger en tant que commissaires en vue du renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la liste des 32 contribuables (16 titulaires et 16 suppléants) proposée et établie par le Maire ayant procédé à la vérification que ces personnes respectent bien les conditions précitées et sont bien inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la Commune.
- De préciser que cette liste sera transmise au directeur départemental des finances publiques aux fins de désignation des commissaires titulaires et suppléants qui seront amenés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs dans le cadre de son renouvellement intégral rendu nécessaire suite au renouvellement du conseil municipal.

Titulaires	Suppléants
1. Hervé ROBERTI	1. Ahmed KHEDDIM
2. Valérie LEFEVRE	2. Françoise LEROY
3. Claude ROBERT	3. Michel COMBARET
4. Badia ZRARI	4. Nellie ROCHEX
5. Patricia RICHARD	5. M. DEGAUCHY
6. André MAHIEU	6. M. Gérard FRANCOIS
7. Yves DUCHATEAU	7. M. Marcel GRENIER
8. Ginette DECOURTRAY	8. M. Bernard GUYOT
9. Léa Fatma KAYA	9. Patricia FELEDY
10. Michel DUPLESSI	10. Thérèse QUESTIAUX
11. Mokhtar ALLOUACHE	11. Maryline LESOIN
12. Victoire LOVAL	12. André TROTIN
13. Habib KCHOK	13. Fouad BENMOUSSA
14. Marie MARTIN	14. Sandrine INGELAERE
15. Nasser NINI	15. Yves DUCHATEAU
16. Cinthia VINCENT	16. Brahim OUSAÏD

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

DEL2020 067 - Renouvellement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- De fixer le nombre de membres élus au sein de la CCSPL à 8.
- De procéder à l'élection, des membres de la CCSPL au scrutin proportionnel de liste au plus fort reste ;

- De prendre acte du dépôt des listes candidates suivantes :
Liste « Nogent Naturellement »

1. Valérie LEFEVRE
2. Léa Fatma KAYA
3. Michel DUPLESSI
4. Didier CARON
5. André MAHIEU
6. Hervé ROBERTI
7. Mehmet ATAC
8. Ginette DECOURTRAY

Liste « Nogent en Commun »

1. Loïc PEN
2. Nellie ROCHEX
3. Patrice ABRAN
4. Lauriane LERICHE
5. Pascal LAMBERT

- De prendre acte des résultats suivants :

Nombre de sièges à pourvoir : 8

Nombre total de suffrages exprimés (hors votes blancs et nuls) : 31

Quotient électoral : 3,875

Nombre de voix obtenus pour la liste Nogent Naturellement : 26

Nombre de voix obtenus pour la liste Nogent en Commun : 5

Nombre de sièges obtenus par la liste Nogent Naturellement : 7

Nombre de sièges obtenus par la liste Nogent en Commun : 1

La liste Nogent Naturellement ayant obtenu le plus fort reste se voit attribuer le siège restant.

- De prendre acte par conséquent de l'élection des membres suivants au sein de la CCSPL :

1. Valérie LEFEVRE
2. Léa Fatma KAYA
3. Michel DUPLESSI
4. Didier CARON
5. André MAHIEU
6. Hervé ROBERTI
7. Mehmet ATAC
8. Loïc PEN

- De désigner les représentants d'associations locales suivants pour siéger au sein de la CCSPL :

- Le président de l'association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) ou son représentant

- De notifier par conséquent aux représentants ainsi nommés la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 058 - Création de Comités Municipaux Citoyens

Rapporteur : Madame Patricia RICHARD

Le Conseil Municipal décide :

- De créer 4 Comités Municipaux Citoyens thématiques comme suit :

Comité Municipal Citoyen n°1

Finances ; Développement local et commerces ; Administration générale ; Relations sociales ; Informatique et réseaux ; Communication ; Sécurité et Tranquillité publique

Comité Municipal Citoyen n°2

Transition écologique ; Gestion du patrimoine communal ; Cadre de vie ; Urbanisme ; Grands projets et rénovation urbaine ; Gestion Urbaine de Proximité

Comité Municipal Citoyen n°3

Petite enfance ; Enfance ; Scolaire et péri-scolaire ; Action sociale ; Solidarités ; Prévention et bien-être ; Personnes âgées et animations intergénérationnelles ; Handicap ; Logement

Comité Municipal Citoyen n°4

Culture et vie associative ; Citoyenneté ; Démocratie coopérative ; Relations internationales ; Sport ; Développement des pratiques sportives ; Jeunesse

- D'indiquer que ces CMC seront créés pour toute la durée du mandat du conseil municipal.

- De préciser que chacun de ces comités aura vocation à être consulté en amont des séances du conseil municipal sur les points importants relatifs à leur objet.

- De préciser que ces comités seront composés chacun de 10 membres élus au sein du conseil municipal et de membres désignés au sein d'instances de démocratie participative qui seront ultérieurement créées.

- De renvoyer à une prochaine séance la désignation des membres issus de ces instances de démocratie participative, qui interviendra donc après la création de celles-ci afin de finaliser la composition de ces CMC.

- De désigner comme membres de chacun des CMC les conseillers municipaux suivants :

Comité Municipal Citoyen n°1 :

1 Hervé ROBERTI
2 Valérie LEFEVRE
3 Claude ROBERT
4 Michel DUPLESSI
5 Didier CARON
6 Sonia VIARD
7 Mehmet ATAC
8 Annie DUPRESSOIR
9 Loïc PEN
10 Gillian ROUX

Comité Municipal Citoyen n°2

1 Didier CARON
2 Patricia RICHARD
3 Jean-Michel ZAKHARTCHOUK
4 André MAHIEU
5 Marie- Claude DECATOIRE
6 Léa Fatma KAYA
7 Nicolas PROMSY
8 Michel DUPLESSI
9 Lauriane LERICHE
10 Alain PETIT

Comité Municipal Citoyen n°3
1 Badia ZRARI
2 Ginette DECOURTRAY
3 Annie DUPRESSOIR
4 André MAHIEU
5 Alain DAULT
6 Marie-Josée FURTADO
7 Maria LAGACHE-FORTES
8 Imen BOUHARB
9 Patrice ABRAN
10 Alain PETIT

Comité Municipal Citoyen n°4
1 Valérie LEFEVRE
2 Olivier CARRE
3 Nuriye TOPAL
4 Nicolas PROMSY
5 Patricia RICHARD
6 Yves DUCHATEAU
7 Malika KHAIR
8 Nazaire TSIMBA PEPE
9 Pascal LAMBERT
10 Marie-José FUENTES

Le rapport est adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITÉ

DEL2020 059 - Désignation des délégués de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'un Centre Nautique Couvert (SICGENC)

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- De procéder, par vote à main levée décidé à l'unanimité, à l'élection des 7 délégués titulaires et des 7 délégués suppléants de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'un Centre Nautique Couvert (SICGENC).
- De prendre acte des résultats suivants :
- De prendre acte de l'élection des délégués suivants en qualité de délégués titulaires et suppléants de la Commune au sein du SICGENC :

Délégués Titulaires
Hervé ROBERTI
Valérie LEFEVRE
Didier CARON
Michel DUPLESSI
Olivier CARRE
Mokthar ALLOUACHE
Yves DUCHATEAU
Délégués Suppléants
Ginette DECOURTRAY
Patrícia RICHARD
Léa Fatma KAYA
Nicolas PROMSY
Nuriye TOPAL
Marie – Claude DECATOIRE
Alain DAULT

- De notifier, par conséquent, la présente délibération au SICGENC.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 29

Abstention(s) : 5

Loïc PEN

Lauriane LERICHE

Nellie ROCHEX

Pascal LAMBERT

Patrice ABRAN

DEL2020 060 - Désignation des délégués de la Commune au sein du Syndicat d'Électricité de l'Oise (SE60)

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

- De procéder, par vote à main levée décidé à l'unanimité, à l'élection des 2 délégués titulaires et des 2 délégués suppléants de la Commune au sein du Syndicat d'Électricité de l'Oise (SE60).

- De prendre acte des résultats suivants :

- De prendre acte de l'élection des délégués titulaires et suppléants suivants au sein du SE60.

Délégués Titulaires
Didier CARON
Nicolas PROMSY
Délégués Suppléants
Michel DUPLESSI
Marie-Claude DECATOIRE

- De notifier, par conséquent, la présente délibération au SE60.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 29

Abstention(s) : 5

Loïc PEN

Lauriane LERICHE

Nellie ROCHEX

Pascal LAMBERT

Patrice ABRAN

DEL2020 061 - Désignation des délégués de la Commune au sein du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement (SMIOCE)

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel ZAKHARTCHOUK

Le Conseil Municipal décide :

- De procéder à l'élection, par vote à main levée décidé à l'unanimité, des 4 délégués titulaires et des 2 délégués suppléants de la Commune au sein du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement (SMIOCE).

- De prendre acte des résultats suivants :

- De prendre acte de l'élection des délégués titulaires et suppléants suivants de la Commune au sein du SMIOCE :

Délégués Titulaires
Sonia VIARD
André MAHIEU
Ginette DECOUTRAY
Jean-Michel ZAKHARTCHOUK
Délégués Suppléants
Annie DUPRESSOIR
Nuriye TOPAL

- De notifier, par conséquent, la présente délibération au SMIOCE.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 29

Abstention(s) : 5

DEL2020 062 - Désignation des délégués de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise (SIACCO)

Rapporteur : Monsieur Mehmet ATAC

Le Conseil Municipal décide :

- De procéder, par vote à main levée décidé à l'unanimité, à l'élection des 2 délégués de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise (SIACCO).

- De prendre acte des résultats suivants :

- De prendre acte de l'élection de Ginette DECOURTRAY et de Patricia RICHARD en qualité de délégués de la Commune au sein du SIACCO.

- De notifier, par conséquent, la présente délibération au SIACCO.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 29

Abstention(s) : 5

Loïc PEN

Lauriane LERICHE

Nellie ROCHEX

Pascal LAMBERT

Patrice ABRAN

RELATIONS SOCIALES

DEL2020 063 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

d'approuver les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Créations :

1 poste de rédacteur responsable du pôle Séniors au service CCAS Action Sociale (promotion)

1 poste de rédacteur animateur coordonateur de la résidence autonomie Saint Exupéry (promotion)

1 poste de chargé(e) de programmation des spectacles vivants à la direction de la culture.

Le chargé(e) de programmation des spectacles vivants est placé sous l'autorité du directeur de la culture. Il a pour missions principales la programmation, la gestion administrative et financière et la billetterie des spectacles vivants organisés par la ville et la responsabilité de leur organisation logistique.

Ce poste nécessite une bonne connaissance de l'environnement culturel et des relations avec les structures du secteur du spectacle ainsi que de leurs spécificités juridiques et techniques. Une expérience avérée dans ces domaines est nécessaire ainsi qu'une formation d'un niveau minimum bac +2 dans le domaine du management des organisations culturelles. Dans l'intérêt du service, compte tenu du profil requis et des difficultés de recrutement, l'emploi pourra être pourvu par voie contractuelle en application de l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Sa rémunération sera déterminée en fonction de son expérience et de ses qualifications sur la grille indiciaire du cadre d'emploi des rédacteurs.

1 poste d'assistant(e) du maire, des élus, chargé(e) des relations avec les usagers et du protocole.

L'assistant(e) du maire, des élus, chargé(e) des relations avec les usagers et du protocole est placée sous l'autorité du maire. Il a pour missions principales d'assurer le secrétariat particulier du maire, d'organiser et superviser la tenue des assemblées communales, d'assister administrativement les élus dans l'exercice de leurs fonctions, de gérer le protocole et les relations avec les usagers et de suivre des dossiers thématiques à la demande du maire.

Ce poste nécessite notamment la connaissance du fonctionnement des instances et assemblées délibérantes, des compétences et du cadre réglementaire des collectivités publiques, des processus et circuits de décision, des règles de protocole. Il implique des capacités d'analyse et de synthèse, d'organisation de rigueur et de hiérarchisation des priorités, le sens du service public, une grande discrétion et une forte disponibilité. Il doit être en mesure d'entretenir une relation de confiance avec le maire et les élus.

Dans l'intérêt du service, compte tenu du profil requis et des difficultés de recrutement, l'emploi pourra être pourvu par voie contractuelle en application de l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Sa rémunération sera déterminée en fonction de son expérience et de ses qualifications sur la grille indiciaire de rédacteur principal 1ère classe.

1 poste d'adjoint administratif agent de surveillance de la voie publique à la police municipale (intégration)

1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe chargé de coordination administrative au centre municipal A. RIMBAUD (changement de filière)

1 poste d'adjoint technique à temps complet agent de police environnementale à la brigade de police environnementale (augmentation de temps de travail).

Les suppressions de poste correspondantes feront l'objet d'une délibération ultérieure après avis du comité technique.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 31

Abstention(s) : 3

Gillian ROUX

Alain PETIT

Marie-José FUENTES

DEL2020 064 - Protection fonctionnelle ELOY

Rapporteur : Monsieur Yves DUCHATEAU

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver le versement à M. ELOY Christophe brigadier chef principal de police municipale de la somme de 250 € en réparation du préjudice qu'il a subi.

D'autoriser le Maire à engager toutes les procédures utiles afin de recouvrer ces sommes auprès de l'auteur des faits

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 068 - Protection fonctionnelle LETOMBE

Rapporteur : Monsieur Yves DUCHATEAU

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver le versement à M. LETOMBE Rémi agent de police municipale de la somme de 150 € en réparation du préjudice qu'il a subi.

D'autoriser le Maire à engager toutes les procédures utiles afin de recouvrer ces sommes auprès de l'auteur des faits

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION

DEL2020 069 - Convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'actions d'animations - sensibilisation s'inscrivant dans le projet de réhabilitation de la zone humide « Le Marais Monroy »

Rapporteur : Madame Patricia RICHARD

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention cadre de partenariat avec le Centre Permanent relative à la mise en œuvre d'actions d'animations - sensibilisation s'inscrivant dans le projet de réhabilitation de la zone humide « Le Marais Monroy »,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

TECHNIQUE ET PROJETS URBAINS

DEL2020 070 - Avenant à la convention d'opération de revitalisation de territoire ORT

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à l'avenant Action Cœur de Ville Creil – Convention ORT Cœur d'agglomération Creil Sud Oise, ci-annexé, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Maire prononce une suspension de séance afin de laisser la parole à la Présidente de l'association ESCAPE FRAME

FINANCES

Le Maire annonce la réouverture de la séance pour procéder au vote de cette délibération

DEL2020 071 - Subvention à association - Escape Frame

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- d'allouer à l'association ESCAPE FRAME une subvention de fonctionnement de 9 000 € et une subvention exceptionnelle de 11 000 € pour l'organisation de l'évènement CCLTE-NSO en octobre prochain (au vu de preuves de l'organisation de l'évènement -affiches, flyers, contrat de prestation avec conférencier ou animateur,...) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette décision.

Ces subventions sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2020 aux chapitres 65 et 67, comptes 6574 (pour les subventions de fonctionnement) et 6745 (subventions exceptionnelles).

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pas de participation : 3

Loïc PEN

Lauriane LERICHE

Patrice ABRAN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.


Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François DARDENNE